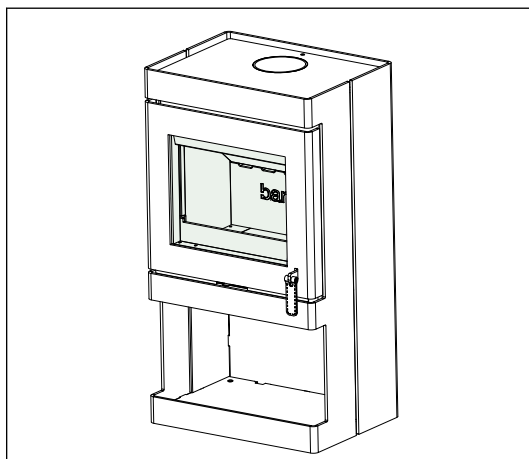


# barbas .

## Manuel d'installation et de maintenance

BOX 35-52-100



Ce produit ne convient pas pour le chauffage primaire



Numéro de série :

Date de production :

**© Barbas Bellfires BV**

Ce document, en tout ou partie, ne peut être reproduit, enregistré sur un système d'archivage ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie et enregistrement ou autre sans la permission écrite de Barbas Bellfires BV. Ce document pourrait comporter des inexactitudes techniques ou des erreurs typographiques. Barbas Bellfires BV se réserve le droit de réviser le contenu de ce document de temps en temps.

**Informations de contact**

Barbas Bellfires BV

Hallenstraat 17, 5531 AB Bladel, Pays-Bas

E-mail : [info@barbas.com](mailto:info@barbas.com)

[www.barbas.com](http://www.barbas.com)

# Table des matières

|          |                                                                                 |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Déclaration de performances BOX 35-52-100.....</b>                           | <b>5</b>  |
| <b>2</b> | <b>À propos de ce document.....</b>                                             | <b>6</b>  |
| 2.1      | Mode d'emploi de ce document.....                                               | 6         |
| 2.2      | Avertissements et précautions utilisés dans ce document.....                    | 6         |
| 2.3      | Documentation connexe.....                                                      | 6         |
| <b>3</b> | <b>Description.....</b>                                                         | <b>7</b>  |
| 3.1      | Aperçu de l'avant de l'appareil.....                                            | 7         |
| 3.2      | Aperçu du bas de l'appareil.....                                                | 8         |
| 3.3      | Aperçu de l'arrière de l'appareil .....                                         | 9         |
| 3.4      | Utilisation prévue.....                                                         | 9         |
| <b>4</b> | <b>Sécurité.....</b>                                                            | <b>10</b> |
| 4.1      | Instructions de sécurité pour l'installation.....                               | 10        |
| 4.2      | Instructions de sécurité relatives à l'environnement.....                       | 10        |
| <b>5</b> | <b>Distances de sécurité .....</b>                                              | <b>11</b> |
| <b>6</b> | <b>Exigences d'installation.....</b>                                            | <b>13</b> |
| 6.1      | Exigences d'installation de l'appareil.....                                     | 13        |
| 6.2      | Exigences sur le conduit de cheminée.....                                       | 13        |
| 6.3      | Exigences pour le tuyau d'air de combustion externe.....                        | 14        |
| <b>7</b> | <b>Installation.....</b>                                                        | <b>15</b> |
| 7.1      | Installer l'appareil.....                                                       | 15        |
| 7.2      | Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle.....                     | 15        |
| 7.2.1    | Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle (connexion arrière)..... | 15        |
| 7.2.2    | Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle (connexion au fond)..... | 16        |
| 7.3      | Connexion du tuyau de gaz de conduit.....                                       | 16        |
| 7.4      | Effectuer le contrôle final de l'appareil.....                                  | 17        |
| <b>8</b> | <b>Maintenance.....</b>                                                         | <b>18</b> |
| 8.1      | Appareil.....                                                                   | 18        |
| 8.2      | Alimentation en air de combustion.....                                          | 18        |
| 8.3      | Conduit de cheminée.....                                                        | 18        |
| 8.4      | Démontage des plaques de fond, de la grille et du cendrier.....                 | 18        |
| 8.5      | Retrait de l'écran thermique et du déflecteur.....                              | 19        |
| 8.5.1    | Retrait de l'écran thermique.....                                               | 20        |
| 8.5.2    | Retrait du déflecteur.....                                                      | 20        |
| 8.6      | Installation des plaques de fond, du bac à cendre et de la grille .....         | 21        |
| 8.7      | Installation des déflecteurs.....                                               | 21        |
| 8.7.1    | Installation du déflecteur.....                                                 | 21        |
| 8.7.2    | Installation de l'écran thermique.....                                          | 22        |

---

|           |                                                                |           |
|-----------|----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>9</b>  | <b>Données techniques.....</b>                                 | <b>23</b> |
| 9.1       | Données techniques .....                                       | 23        |
| 9.2       | Informations de produit selon le règlement (UE) 2015/1185..... | 25        |
| <b>10</b> | <b>Dimensions BOX 35-52-100 .....</b>                          | <b>26</b> |
| <b>11</b> | <b>Conditions de la garantie.....</b>                          | <b>28</b> |

## Déclaration de performances BOX 35-52-100

**barbas bellfires.**  
Crafted to wonder

| Déclaration de conformité UE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                |                                                          |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Cette déclaration de conformité CE s'applique au produit décrit ci-dessous et décrit la conformité avec les directives suivantes :<br><b>2009/125/CE Directive relative à la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie (directive ecodesign)</b><br><i>Règlement applicable : (UE) 2015/1185</i> |                                                                |                                                          |                                   |
| Déclaration des Performances                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                |                                                          |                                   |
| No. 2.105.080-0 - CPR-2013/07/01                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                |                                                          |                                   |
| Code d'identification unique du produit type:                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | BOX 35-52-100                                                  |                                                          |                                   |
| Usage prévu:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels           |                                                          |                                   |
| Fabricant:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Barbas Bellfires BV; Hallenstraat 17; 5531 AB Bladel; Pays-Bas |                                                          |                                   |
| Système d'EVCP :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3                                                              |                                                          |                                   |
| Spécification technique harmonisée:                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | EN 16510-2-1:2022                                              |                                                          |                                   |
| Organisme notifié:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | No. 1639                                                       |                                                          |                                   |
| Caractéristiques essentielles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                |                                                          |                                   |
| <b>Résistance mécanique et stabilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                |                                                          |                                   |
| Capacité portante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 120 kg                                                         |                                                          |                                   |
| <b>Sécurité incendie - Protection des matériaux combustibles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                |                                                          |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | Distance minimale par rapport aux combustibles           |                                   |
| Bas (d <sub>a</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 cm                                                           |                                                          |                                   |
| Sol à l'avant (d <sub>e</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 20 cm                                                          |                                                          |                                   |
| Plafond (d <sub>c</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 50 cm                                                          |                                                          |                                   |
| Arrière (d <sub>a</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 30 cm                                                          |                                                          |                                   |
| Côté (d <sub>c</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 25 cm                                                          |                                                          |                                   |
| Rayonnement latéral (d <sub>i</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 50 cm                                                          |                                                          |                                   |
| Devant (d <sub>p</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 120 cm                                                         |                                                          |                                   |
| <b>Hygiène, santé et environnement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                |                                                          |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | À la puissance nominale                                  | À la puissance à charge partielle |
| Émissions de monoxyde de carbone (CO)                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                | 608 mg/m <sup>3</sup>                                    | 1447 mg/m <sup>3</sup>            |
| Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                | 91 mg/m <sup>3</sup>                                     | 78 mg/m <sup>3</sup>              |
| Émissions de composés organiques gazeux (OGC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                | 36 mg/m <sup>3</sup>                                     | 88 mg/m <sup>3</sup>              |
| Émissions de particules (PM)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                | 18 mg/m <sup>3</sup>                                     | 13 mg/m <sup>3</sup>              |
| <b>Sécurité d'utilisation et accessibilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                |                                                          |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | Données pour l'installation sur une cheminée             |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | À la puissance nominale                                  | À la puissance à charge partielle |
| Température des fumées à la buse d'évacuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                | 368 °C                                                   | 314 °C                            |
| Tirage minimal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                | 12 Pa                                                    | 7 Pa                              |
| Débit massique des fumées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                | 7.3 g/s                                                  | 5.1 g/s                           |
| Sécurité incendie pour l'installation du conduit de fumée                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                | T400 G minimum                                           |                                   |
| <b>Économie d'énergie et isolation thermique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                |                                                          |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | Énergie restituée et rendement énergétique de l'appareil |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | À la puissance nominale                                  | À la puissance à charge partielle |
| Puissance utile émise dans la pièce                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                | 8 kW                                                     | 5 kW                              |
| Rendement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                | 77.6 %                                                   | 78.4 %                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | Rendement de chauffage des locaux                        |                                   |
| Rendement saisonnier pour le chauffage des locaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                | 67.6 %                                                   | --                                |
| Indice d'efficacité énergétique (IEE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                | 103                                                      | --                                |
| Classe d'efficacité énergétique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | A                                                        | --                                |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | À la puissance nominale                                  | À la puissance à charge partielle |
| Consommation d'énergie électrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                | N/A                                                      | N/A                               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | En mode veille                                           |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | N/A                                                      |                                   |
| <b>Utilisation durable des ressources naturelles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                |                                                          |                                   |
| Durabilité environnementale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                | NPD                                                      |                                   |
| Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées. Cette déclaration de performance est délivrée, conformément au règlement (UE) n° 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.                                                                                 |                                                                |                                                          |                                   |
| Signé pour et au nom du fabricant par :                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                |                                                          |                                   |
| Danny Baijens, directeur<br>                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                | Bladel, Pays-Bas<br>25 août 2025                         |                                   |

## 2 À propos de ce document

Ce document présente les informations nécessaires pour exécuter l'installation et la maintenance de la BOX 35-52-100.

Ce document se réfère à la BOX 35-52-100 comme à 'l'appareil'. Ce document est un élément essentiel de votre appareil. Lisez-le attentivement avant de travailler sur l'appareil. Conservez-le en lieu sûr.

Les instructions d'origine du document sont en anglais. Les versions dans d'autres langues du document sont des traductions des instructions d'origine. Il n'est pas toujours possible de fournir une illustration détaillée de chaque élément unique de l'équipement. Les illustrations dans ce document présentent une configuration typique. Les illustrations sont uniquement réservées à un usage d'instruction.

### 2.1 Mode d'emploi de ce document

1. Familiarisez-vous avec la structure et la teneur du document.
2. Lisez en détail la section relative à la sécurité.
3. Assurez-vous de comprendre toutes les instructions.
4. Appliquez intégralement les procédures et selon la séquence indiquée.

### 2.2 Avertissements et précautions utilisés dans ce document

#### Avertissement

Si vous ne respectez pas ces instructions, vous créez un risque de blessure grave, voire mortelle.

#### Précaution

Si vous ne respectez pas ces instructions, vous créez un risque de dégâts pour l'appareil, l'installation ou les biens.

#### Note

Une note indique un complément d'informations.

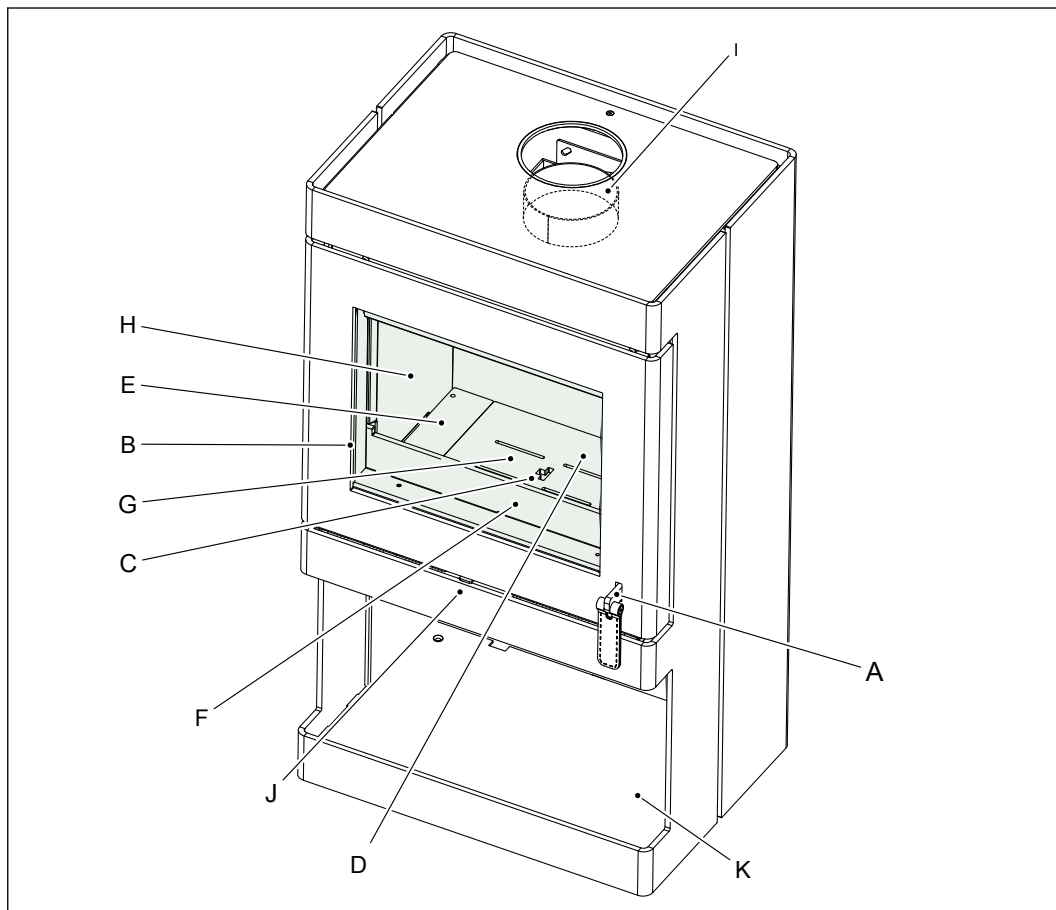
| Symbole                                                                             | Description            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|  | Signe visuel de danger |
|  | Signe visuel d'avis    |

### 2.3 Documentation connexe

- Manuel d'installation et de maintenance
- Manuel utilisateur

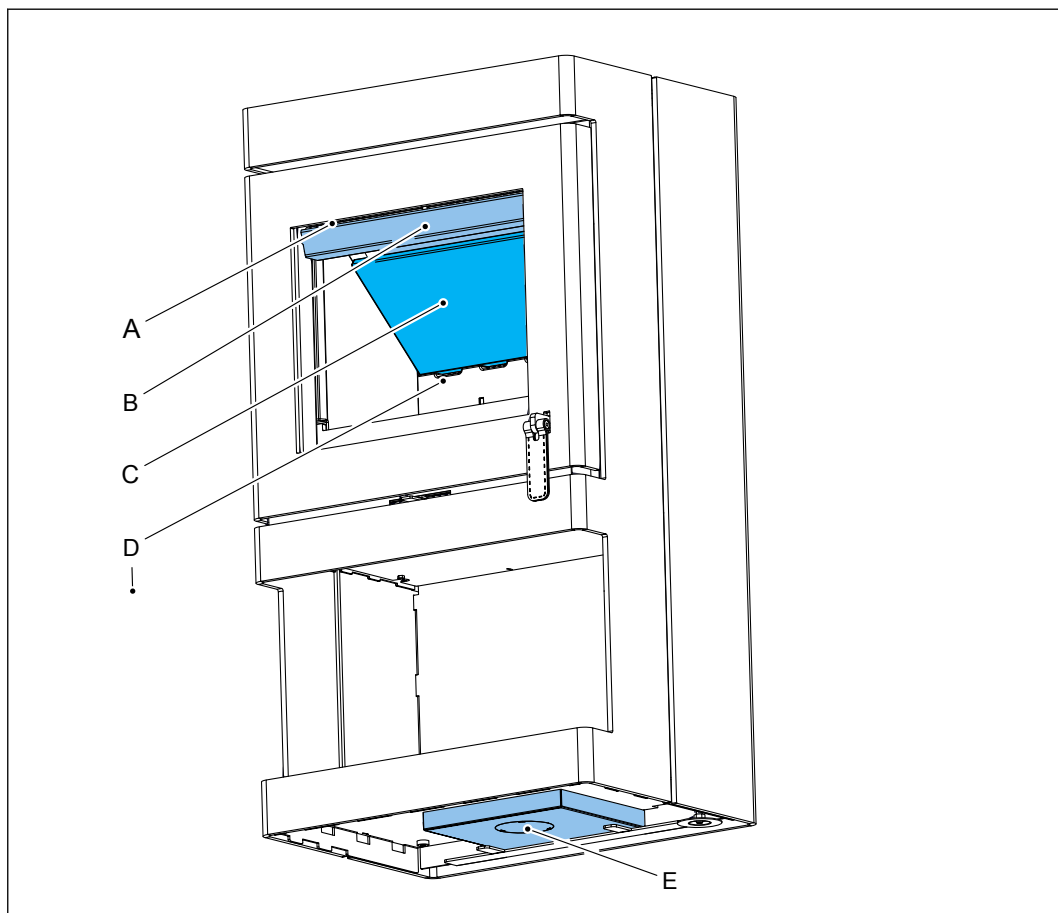
## 3 Description

### 3.1 Aperçu de l'avant de l'appareil



- |   |                          |   |                                      |
|---|--------------------------|---|--------------------------------------|
| A | Poignée de porte         | G | Cendrier (sous la grille)            |
| B | Vitre                    | H | Panneaux de la chambre de combustion |
| C | Entrée d'air primaire    | I | Connexion de conduit                 |
| D | Grille                   | J | Levier de commande                   |
| E | Plaques de fond en acier | K | Module stockage de bûches de bois    |
| F | Protection de bûches     |   |                                      |

### 3.2 Aperçu du bas de l'appareil

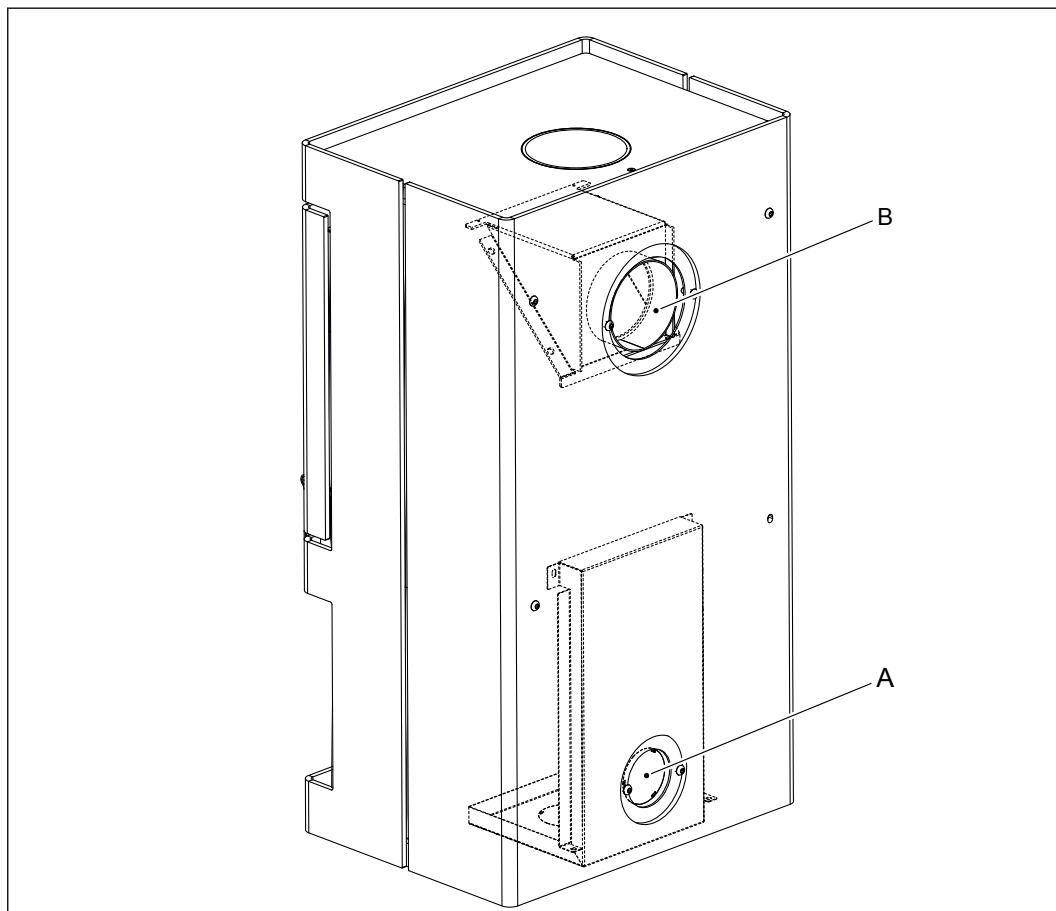


A Entrée de balayage d'air  
B Écran thermique  
C Déflecteur

D Entrée d'air secondaire  
E Connexion d'alimentation en air de  
combustion externe



## 3.3 Aperçu de l'arrière de l'appareil



A Connexion d'alimentation en air de combustion externe

B Connexion de conduit arrière

## 3.4 Utilisation prévue

L'appareil est destiné à un usage intérieur pour chauffer la pièce où il est installé. Ne l'utilisez pas à d'autres fins.

Il est interdit d'utiliser l'appareil comme un appareil de chauffage principal.

L'appareil est destiné à un usage avec des bûches ou des briquettes de bois comme combustible. N'utilisez aucun autre combustible ou déchet.

L'appareil est destiné à un usage avec la porte fermée.

L'appareil peut uniquement être utilisé à un endroit respectant ses exigences d'installation.

L'appareil est destiné à un usage intermittent et n'est pas prévu pour un usage continu.

Il est interdit de connecter l'appareil sur un canal de gaz de conduit partagé.

L'appareil est destiné au chauffage direct de la pièce. Il est interdit de connecter l'appareil à une installation de chauffage central.

## 4 Sécurité

### 4.1 Instructions de sécurité pour l'installation

**Avertissement :**

- L'installation doit être effectuée par un installateur qualifié.
- Installez l'appareil selon les instructions d'installation suivantes et la réglementation nationale et locale applicable.
- Assurez-vous que la zone autour de la cheminée ne présente jamais de matériaux inflammables. La distance minimum de sécurité est de 180 cm.
- Le cas échéant, contactez les autorités pour déterminer s'il est autorisé de connecter l'appareil à un conduit également raccordé à un autre appareil.
- N'installez pas l'appareil directement contre une paroi ininflammable ou inflammable. Voir la section 5 pour les dégagements minimum entre l'appareil et le mur.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone. Le détecteur de monoxyde de carbone devrait être alimenté par des piles pensées pour fonctionner durant la vie utile du détecteur de monoxyde de carbone après quoi il devrait être remplacé. Un détecteur de monoxyde de carbone sur secteur peut aussi être employé. Cependant, il devrait recevoir un dispositif d'avertissement de défaillance de capteur.

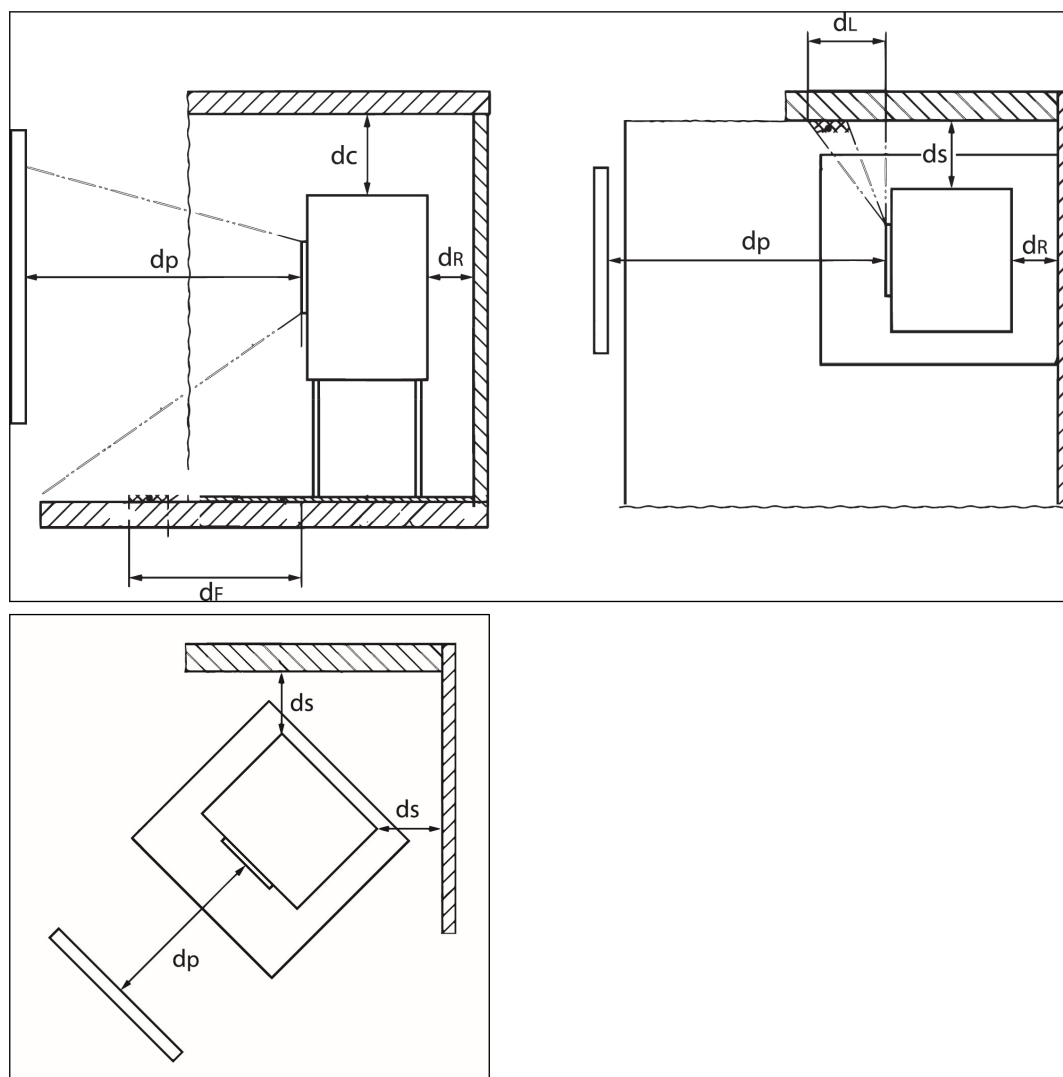
**Précaution :**

- Installez l'appareil sur un sol présentant une capacité de charge adéquate. Voir la section 9 pour le poids de l'appareil.
- Assurez-vous que le conduit de cheminée ne présente aucun craquement et se trouve en bon état de marche général.
- Installez une coiffe adaptée sur la sortie du conduit de cheminée afin d'éviter que les oiseaux ne puissent y nicher.
- Les pièces dans l'appareil peuvent bouger durant le transport. Assurez-vous que ces pièces sont correctement positionnées.
- N'utilisez pas de ruban opaque sur l'appareil. Le ruban opaque peut endommager la finition de l'appareil.
- Assurez-vous que le conduit de cheminée bénéficie au minimum d'une classe de température T400 pour la résistance à la combustion de la suie.
- N'installez pas l'appareil dans une pièce dont le système de ventilation engendre des pressions inférieures à -15 Pa.

### 4.2 Instructions de sécurité relatives à l'environnement

- Voir le manuel utilisateur pour la mise au rebut et le recyclage de l'appareil.
- Mettez au rebut un appareil devenu obsolète selon les instructions des autorités ou de l'installateur.
- Respectez la réglementation locale.

## 5 Distances de sécurité



|                | BOX 35-52-100                                          |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                        |
|----------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Étiquette      | Distance minimum avec les matériaux inflammables en cm | Remarque                                                                                                                                                                                                                                                  | Distance minimum avec les matériaux inflammables en cm |
| d <sub>P</sub> | 120                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                           | 80                                                     |
| d <sub>S</sub> | 25                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | 5                                                      |
| d <sub>R</sub> | 30                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | 5                                                      |
| d <sub>B</sub> | 0                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                           | -                                                      |
| d <sub>F</sub> | 20                                                     | Installez une plaque de sol ininflammable (sol en pierre) devant un appareil placé sur un sol inflammable. Le plaque de sol doit afficher une profondeur minimum de 20 cm devant l'appareil et une largeur minimum de 15 cm de chaque côté de l'appareil. | -                                                      |
| d <sub>C</sub> | 50                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | 5                                                      |
| d <sub>L</sub> | 50                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           | -                                                      |

## 6 Exigences d'installation

### 6.1 Exigences d'installation de l'appareil

- Assurez-vous que le lieu respecte les exigences de sécurité. Voir la section [4.1](#).
- Assurez-vous que le sol est en béton ou constitué d'une chappe en matériau non-combustible.
- Assurez-vous que le sol est de niveau. Après le placement, il s'avère impossible de niveler l'appareil.
- Assurez-vous que le sol peut soutenir le poids de l'appareil. Voir la section [9.1](#) pour le poids de l'appareil.
- Assurez-vous que les températures au sol sous et devant l'appareil ne dépassent pas 85 °C durant l'usage de l'appareil. Voir la section [5](#).
- Le sol non-combustible doit présenter une largeur s'étendant au moins 150 mm de chaque côté de l'appareil et une profondeur minimum devant l'appareil conforme aux exigences de la section [5](#).
- Assurez-vous que la pièce d'installation de l'appareil est correctement ventilée.
- Assurez-vous que l'air de combustion peut circuler dans l'appareil sans obstruction.
- Le cas échéant, il est recommandé d'installer une valve dans le tuyau d'air de combustion externe.

### 6.2 Exigences sur le conduit de cheminée

- Assurez-vous que la conception et l'installation du conduit de cheminée respectent les normes EN 15287-2:2008 et EN 13384-1:2015+A1:2019 et que le bon fonctionnement du conduit de cheminée est démontré selon la norme EN 13384-2:2015+A1:2019 pour la situation sur site.
- En cas d'usage d'un conduit de cheminée (maçonnerie) existant, assurez-vous qu'il est en bon état de marche et adapté à l'appareil. Demandez conseil à votre revendeur ou ramoneur.
- Assurez-vous que le système de conduits respecte la réglementation nationale et locale applicable.
- Assurez-vous que le poids du conduit de cheminée n'est pas supporté par l'appareil.
- Connectez l'appareil à un conduit de cheminée également connecté avec d'autres appareils uniquement si la législation locale vous y autorise et si le conduit de cheminée accepte la connexion de multiples appareils. Demandez l'avis de votre installateur.
- Le système de conduits doit bénéficier d'une désignation de classe de température T400 minimum.
- Le diamètre intérieur du conduit de cheminée doit être d'au moins 100 mm sur la longueur totale.
- Utilisez un tuyau de conduit de cheminée en acier d'une épaisseur de paroi minimum de 2 mm entre l'appareil et le conduit de cheminée existant.
- N'utilisez pas plus de 2 coudes à 45°.
- N'utilisez pas des tuyaux de canalisation horizontaux.
- La sortie du conduit de cheminée doit être au minimum à 6 mètres au-dessus du sommet de l'appareil.
- La sortie du conduit de cheminée doit être au minimum à 40 cm au-dessus du sommet d'un toit en pente.
- La sortie du conduit de cheminée doit être au minimum à 1 mètre au-dessus d'un toit plat.
- La sortie du conduit de cheminée doit être débarrassée de tout objet (construction, arbres, etc.) dans un rayon horizontal d'au moins 5 mètres.

- Assurez-vous de retirer le clapet de conduit de cheminée, le cas échéant, dans le conduit de cheminée existant.
- Assurez-vous que votre police d'assurance incendie couvre tout dommage occasionné par un feu de conduit de cheminée.

### **6.3 Exigences pour le tuyau d'air de combustion externe**

- Assurez-vous que le tuyau d'air de combustion externe respecte la réglementation nationale et locale applicable.
- Le diamètre intérieur du tuyau d'air de combustion doit être d'au moins 80 mm sur la longueur totale.
- Utilisez un tuyau en aluminium ou en acier inox flexible.
- La longueur maximum du tuyau d'air de combustion externe est de 5 mètres.
- N'utilisez pas plus de 1 coude à 90°.
- Assurez-vous de couvrir l'entrée du tuyau d'entrée d'air de combustion externe avec une grille adaptée.
- Nous recommandons vivement l'installation d'un clapet dans la vanne d'air de combustion externe pour éviter tout débris ou chute de feuilles dans la conduite et la formation de condensation de vapeur d'eau dans l'appareil.

## 7 Installation

### 7.1 Installer l'appareil

1. Placez l'appareil sur la position indiquée.
2. Respectez les distances de sécurité. Voir la section [5](#).
3. Si nécessaire, placez une plaque de sol ininflammable devant l'appareil. Voir la section [5](#).
4. Assurez-vous que la connexion de conduit au-dessus de l'appareil est bien alignée avec le tuyau de conduit au plafond.
5. Assurez-vous que l'appareil est installé à l'horizontale. Utilisez un niveau à bulle.

### 7.2 Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle

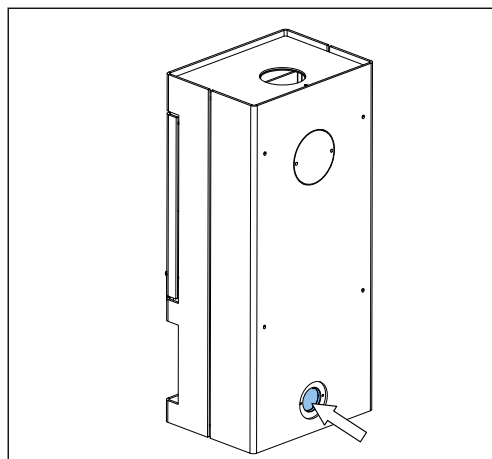
- L'appareil offre la possibilité de connecter un tuyau d'alimentation pour l'air de combustion externe. Durant le fonctionnement, l'appareil obtient l'air de combustion de ce conduit d'air. Cependant, l'appareil n'est pas un appareil étanche selon les exigences relatives aux appareils étanches.
- La connexion d'alimentation en air externe est uniquement disponible en cas de commande avec l'appareil.
- Nous recommandons vivement l'installation d'un clapet dans le tuyau d'alimentation en air de combustion externe pour éviter tout débris dans le tuyau et la formation de condensation de vapeur d'eau dans l'appareil au repos.

Connexion à l'arrière de l'appareil - voir la section [7.2.1](#).

Connexion au fond de l'appareil - voir la section [7.2.2](#).

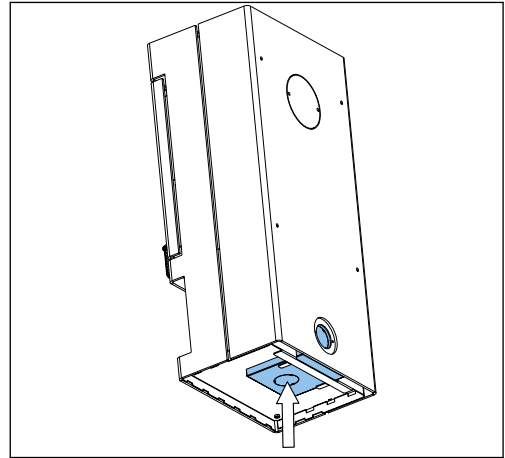
#### 7.2.1 Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle (connexion arrière)

1. Retirez la plaque prédécoupée ronde de l'arrière de l'appareil avec un marteau.
2. Placez l'anneau de connexion dans l'ouverture d'entrée d'air externe ouverte.
3. Dépliez les 3 lèvres de l'anneau de connexion afin de le fixer sur l'ouverture d'entrée.
4. Identifiez l'emplacement dans la paroi extérieure pour l'entrée d'alimentation en air de combustion externe.
5. Percez un orifice dans la paroi extérieure d'au moins 80 de diamètre.
6. Placez un flexible en aluminium dans l'orifice.
7. Installez une grille dans l'orifice de la paroi extérieure et fixez le flexible en aluminium dessus.
8. Fixez l'autre bout du flexible en aluminium sur l'anneau de connexion. Utilisez un collier de flexible.



### 7.2.2 Connexion de l'alimentation en air externe optionnelle (connexion au fond)

1. Retirez la plaque prédécoupée ronde au fond de l'appareil avec un marteau.
2. Si nécessaire, placez l'anneau de connexion dans l'ouverture d'entrée d'air externe ouverte.
3. Dépliez les 3 lèvres de l'anneau de connexion afin de le fixer sur l'ouverture d'entrée.
4. Identifiez l'emplacement dans le sol pour l'entrée d'alimentation en air de combustion externe.
5. Percez un orifice dans le sol d'au moins 80 de diamètre.
6. Placez un flexible en aluminium dans l'orifice.
7. Fixez l'autre bout du flexible en aluminium sur l'anneau de connexion. Utilisez un collier de flexible.



### 7.3 Connexion du tuyau de gaz de conduit

#### Exigences préliminaires

- Si l'appareil est installé sur un conduit en maçonnerie sans gaine de grand diamètre, employez un système de garniture de conduit isolé.
- Assurez-vous que la conception et l'installation du conduit de cheminée respectent les normes EN 15287-2:2008 et EN 13384-1:2015+A1:2019 et que le bon fonctionnement du conduit de cheminée est démontré selon la norme EN 13384-2:2015+A1:2019 pour la situation sur site.



**Précaution :** Durant le fonctionnement de l'appareil, le côté extérieur du système de conduits devient chaud. Voir la section 5 pour les distances minimum avec les matériaux inflammables.



**Note :** Si l'appareil est installé sur un conduit en maçonnerie sans gaine de grand diamètre, pensez à employer un système de garniture de conduit pour améliorer les performances de l'appareil.

#### Procédure

1. Connectez le conduit à la connexion de gaz de conduit sur l'appareil. Si nécessaire, utilisez un adaptateur de conduit en acier.
2. Si le conduit est connecté à un conduit de cheminée (maçonnerie) existant, assurez-vous que le dégagement entre le conduit et le conduit de cheminée existant est hermétique avec de la laine céramique ou un autre composant adapté (demandez conseil à votre revendeur de système de conduits).
3. Assurez-vous que toutes les connexions mécaniques du système de conduits sont correctement employées.
4. Assurez-vous de l'étanchéité au gaz de l'ensemble du système de conduits.



## 7.4

### Effectuer le contrôle final de l'appareil

1. Assurez-vous que la porte s'ouvre et se ferme facilement.
2. Assurez-vous que le levier de commande bouge librement à droite et à gauche sans bruit intempestif.
3. Assurez-vous que les plaques situées sur les parois latérales et arrière de la chambre de combustion et les déflecteurs sont correctement positionnés.

Contactez votre revendeur si le contrôle final expose un défaut.

## 8 Maintenance

**Avertissement :**

Assurez-vous que l'appareil a refroidi complètement avant d'exécuter les procédures de cette section.

Effectuez toutes les procédures de cette section si nécessaire.

### 8.1 Appareil

1. Retirez les cendres du sol de la chambre de combustion.
2. Examinez les joints de porte. Remplacez les joints endommagés.
3. Retirez la grille et videz le cendrier.
4. Examinez l'état du déflecteur. Remplacez en cas de dommage.
5. Nettoyez chaque côté de la vitre avec un vaporisateur pour verre ou un détergent de cuisinière céramique.
6. Nettoyez l'intérieur de l'appareil avec une brosse douce.
7. Nettoyez les pièces métalliques à l'extérieur de l'appareil avec un chiffon non-pelucheux. Utilisez une bombe aérosol de laque thermorésistante Barbas pour réparer tout dommage du laquage.

### 8.2 Alimentation en air de combustion

1. Assurez-vous que l'entrée du tuyau de l'alimentation en air de combustion externe n'est pas obstruée par des feuilles ou autres débris.
2. Nettoyez l'entrée du tuyau de l'alimentation en air de combustion externe.

### 8.3 Conduit de cheminée

**Note :**

Nous recommandons de contacter une société agréée de ramonage de conduit de cheminée pour l'inspection et le nettoyage du conduit de cheminée.

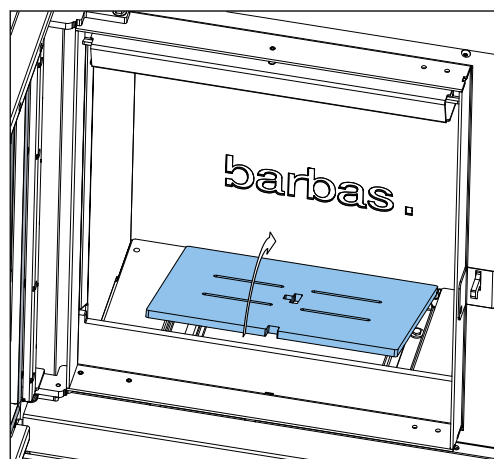
1. Retirez l'écran thermique ainsi que les déflecteurs supérieur et supérieur avant le ramonage du conduit de cheminée. Reportez-vous à la section 8.5 pour connaître la procédure de retrait de l'écran thermique et des déflecteurs.
2. Nettoyage et inspection du conduit de cheminée
3. Assurez-vous de l'absence d'obstruction dans le conduit de cheminée, ainsi des nids d'oiseaux.
4. Recherchez les fissures, pièces desserrées et fuites de gaz de conduit. Nous recommandons l'usage d'une caméra d'inspection.
5. Installez l'écran thermique et les déflecteurs inférieur et supérieur. Reportez-vous à la section 8.7 pour la procédure d'installation de l'écran thermique et des déflecteurs.

### 8.4 Démontage des plaques de fond, de la grille et du cendrier

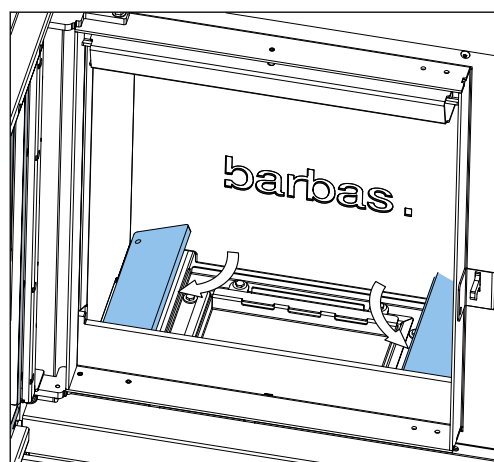
**Note :**

Assurez-vous de retirer toutes les cendres et le bois non-consumé de la chambre de combustion avant de débiter cette procédure.

1. Levez la grille et retirez-la de la chambre de combustion.



2. Levez les plaques de fond en acier droite et gauche et retirez-les de la chambre de combustion.



## 8.5

### Retrait de l'écran thermique et du déflecteur



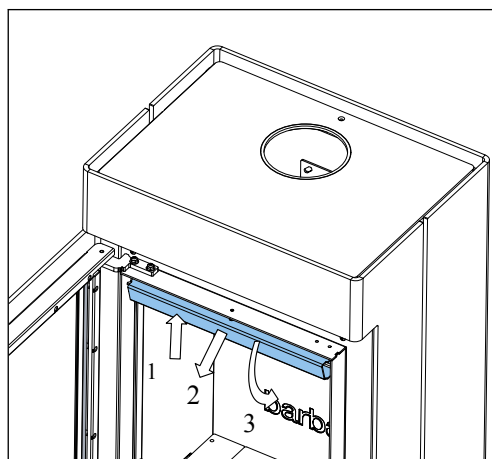
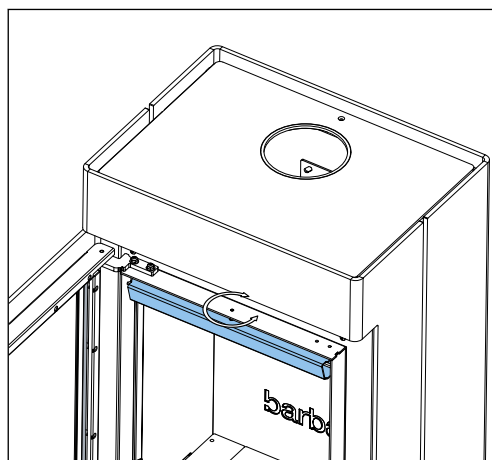
**Note :**

Assurez-vous de retirer toutes les cendres et le bois non-consumé de la chambre de combustion avant de débuter cette procédure.

1. Retirez l'écran thermique. Voir la section [8.5.1](#).
2. Retirez le déflecteur. Voir la section [8.5.2](#).

### 8.5.1 Retrait de l'écran thermique

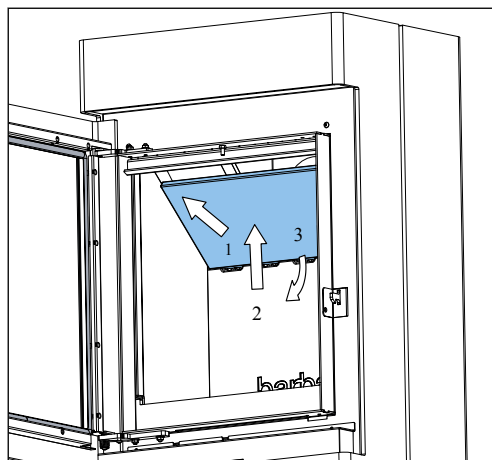
1. Ouvrez la porte.
2. Desserrez l'écrou au-dessus de l'écran thermique avec une clé hex de 3 mm et une clé à fourche de 10 mm. Tournez l'écrou vers le bas avec la clé à fourche et tournez la vis vers le haut avec la clé hex jusqu'à ce que la vis soit desserrée de l'écran thermique.
3. Poussez vers le haut l'avant de l'écran thermique (1) et tirez-le en avant (2) puis abaissez-le en position verticale (3).
4. Retirez l'écran thermique de l'appareil.



### 8.5.2 Retrait du déflecteur

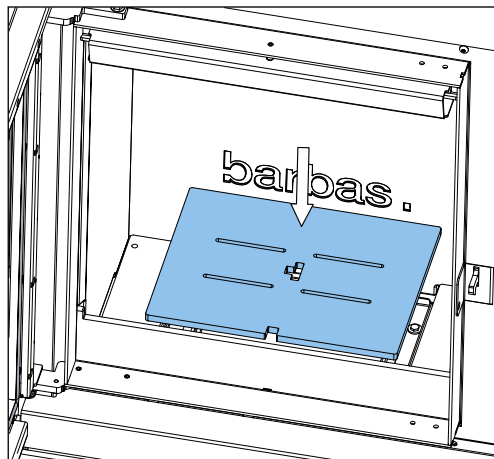
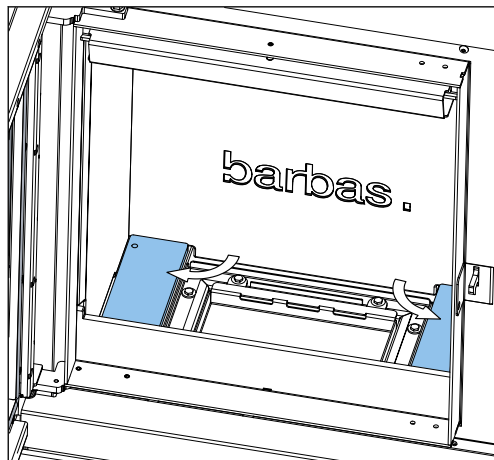
Effectuez cette procédure uniquement après avoir terminé la procédure en section [8.5.1](#).

1. Poussez vers le haut le côté arrière du déflecteur et reculez-le à fond.
2. Abaissez le côté avant du déflecteur et retirez le déflecteur hors de l'appareil.



## 8.6 Installation des plaques de fond, du bac à cendre et de la grille

1. Placez la plaque de fond gauche en acier sur le fond de la chambre de combustion.
2. Déplacez la plaque de fond en acier à fond à gauche.
3. Placez la plaque de fond droite en acier sur le fond de la chambre de combustion.
4. Déplacez la plaque de fond en acier à fond à droite.
5. Placez la grille dans la chambre de combustion. Assurez-vous que l'encoche dans la grille fait face à l'avant de l'appareil.
6. Placez la grille sur le bac à cendre.

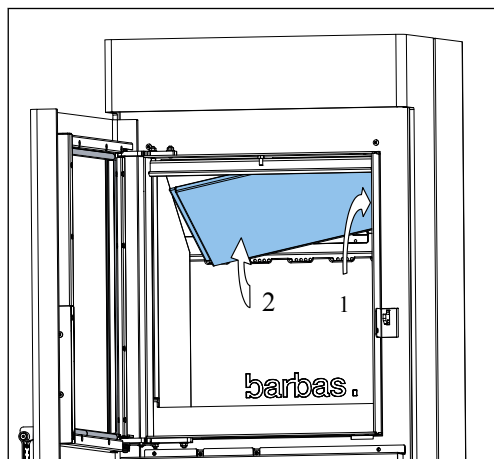


## 8.7 Installation des déflecteurs

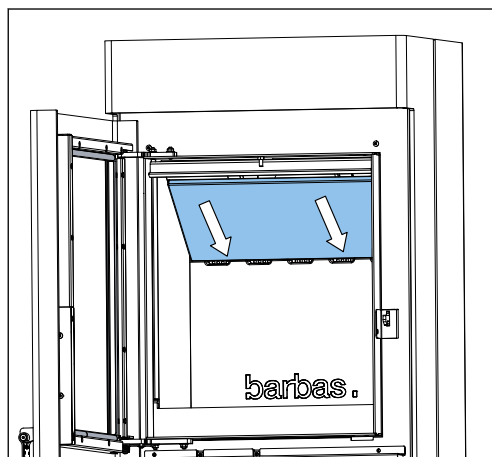
1. Installez le déflecteur. Voir la section [8.7.1](#).
2. Installez l'écran thermique. Voir la section [8.7.2](#).

### 8.7.1 Installation du déflecteur

1. Levez le déflecteur incliné dans la chambre de combustion (1) et placez le côté droit du déflecteur au-dessus des panneaux latéraux (2) sur la droite.
2. Levez le côté gauche du déflecteur et placez-le sur les panneaux latéraux sur la gauche. S'il ne s'ajuste pas, assurez-vous que les panneaux latéraux reposent fermement contre la paroi latérale de l'appareil.



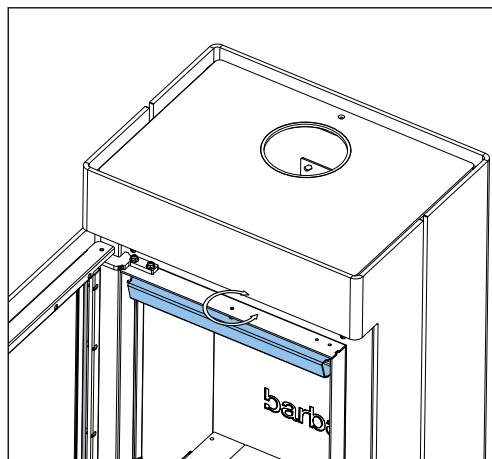
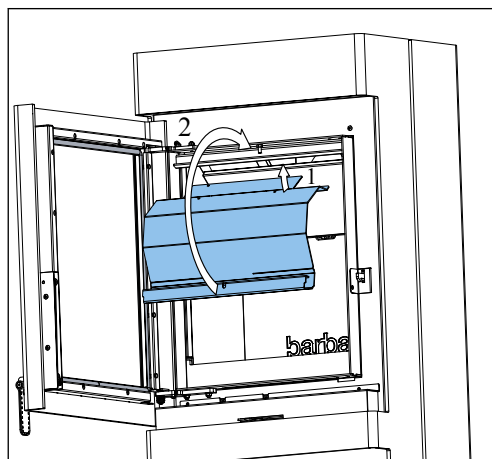
3. Placez le côté arrière du déflecteur contre la paroi arrière (3).
4. Assurez-vous que le déflecteur est à l'horizontale et contre la paroi arrière.



### 8.7.2 Installation de l'écran thermique

Effectuez cette procédure uniquement après avoir terminé la procédure en section [8.7.1](#).

1. Levez l'écran thermique et placez le côté arrière au-dessus du déflecteur (1).
2. Levez l'avant de l'écran thermique (2) et placez le bord sur la bande métallique sous l'entrée de lavage d'air (3).
3. Tournez la vis vers le bas avec une clé hex de 3 mm jusqu'à ce qu'elle se trouve dans l'orifice de vis de l'écran thermique.
4. Tournez la vis vers le haut avec une clé à fourche de 10 mm et serrez-la.



## 9 Données techniques

### 9.1 Données techniques

|                                                          |                                                                                |                                 |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Nom                                                      | Barbas                                                                         |                                 |
| Modèle                                                   | BOX 35-52-100                                                                  |                                 |
| Numéro d'inscription EPREL                               | 2042273                                                                        |                                 |
| Testé selon                                              | EN16510-2-1                                                                    |                                 |
| Indice d'efficacité énergétique                          | 103                                                                            |                                 |
| Classe d'efficacité énergétique                          | A                                                                              |                                 |
| Combustible                                              | Bûches de bois, briquettes de bois                                             |                                 |
| Fonction de chauffage indirect                           | Non                                                                            |                                 |
| Pièce hermétique                                         | Non                                                                            |                                 |
| Débit de fuite à 10 Pa                                   | sans objet                                                                     |                                 |
| Efficience saisonnière                                   | 67,6 %                                                                         |                                 |
|                                                          | À puissance thermique nominale                                                 | À puissance thermique partielle |
| Charge de combustible                                    | 2,0 kg                                                                         | 1,1 kg                          |
| Puissance thermique (nette)                              | 8,0 kW                                                                         | 5,0 kW                          |
| Rendement utile                                          | 77,6 %                                                                         | 78,4 %                          |
| <b>Émissions (à 13 % O<sub>2</sub>, 273 K, 1013 hPa)</b> |                                                                                |                                 |
| • monoxyde de carbone (CO)                               | 608 mg/Nm <sup>3</sup>                                                         | 1447 mg/Nm <sup>3</sup>         |
| • particules (PM)                                        | 18 mg/Nm <sup>3</sup>                                                          | 13 mg/Nm <sup>3</sup>           |
| • composés organiques gazeux (COG)                       | 36 mg/Nm <sup>3</sup>                                                          | 88 mg/Nm <sup>3</sup>           |
| • oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )                      | 91 mg/Nm <sup>3</sup>                                                          | 78 mg/Nm <sup>3</sup>           |
| Débit massique de gaz de conduit                         | 7,3 g/s                                                                        | 5,1 g/s                         |
| Température de sortie de gaz de conduit                  | 368 °C                                                                         | 314 °C                          |
| Température de gaz de conduit                            | 307 °C                                                                         | 262 °C                          |
| Tirage de conduit de cheminée minimum                    | 12 Pa                                                                          | 7 Pa                            |
| Classe de température minimum du conduit de cheminée     | T 400                                                                          |                                 |
| Connexion de gaz de conduit                              | Diamètre extérieur 128 mm, adapté à un tuyau d'un diamètre intérieur de 100 mm |                                 |
| Connexion d'air de combustion externe                    | 80 mm                                                                          |                                 |
| Poids avec intérieur en vermiculite                      | 183 kg                                                                         |                                 |
| Poids avec intérieur en céramique                        | 192 kg                                                                         |                                 |
| Distance minimum avec les matériaux inflammables         | Voir le chapitre 5                                                             |                                 |

| Matériaux employés                                                                                                                                                                 |                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Panneaux arrière et latéraux de chambre de combustion                                                                                                                              | Céramique thermorésistante 1600 kg/m <sup>3</sup> / Vermiculite 750 kg/m <sup>3</sup> *)                                  |
| Grille et sol de combustion                                                                                                                                                        | Acier                                                                                                                     |
| Défecteur                                                                                                                                                                          | Céramique thermorésistante 1600 kg/m <sup>3</sup> / Vermiculite 750 kg/m <sup>3</sup> *)                                  |
| Écran thermique                                                                                                                                                                    | Acier                                                                                                                     |
| Vitre avant                                                                                                                                                                        | Vitrocéramique thermorésistante                                                                                           |
| Les précautions spécifiques à mettre en œuvre pour l'assemblage, l'installation ou la maintenance du dispositif de chauffage décentralisé sont listées dans les documents joints : | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuel d'installation et de maintenance</li> <li>• Manuel utilisateur</li> </ul> |
| Capacité maximum de support de conduit de cheminée                                                                                                                                 | 120 kg **)                                                                                                                |

**Informations complémentaires pour obtenir des résultats d'essai pertinents pour la surveillance du marché**

|                                      |                        |
|--------------------------------------|------------------------|
| Masse du logement de brûleur basique | 120 g                  |
| Critère de fin de cycle d'essai      | 5 vol% CO <sub>2</sub> |

\*) Type de matériau dépendant du choix effectué au moment de l'achat.

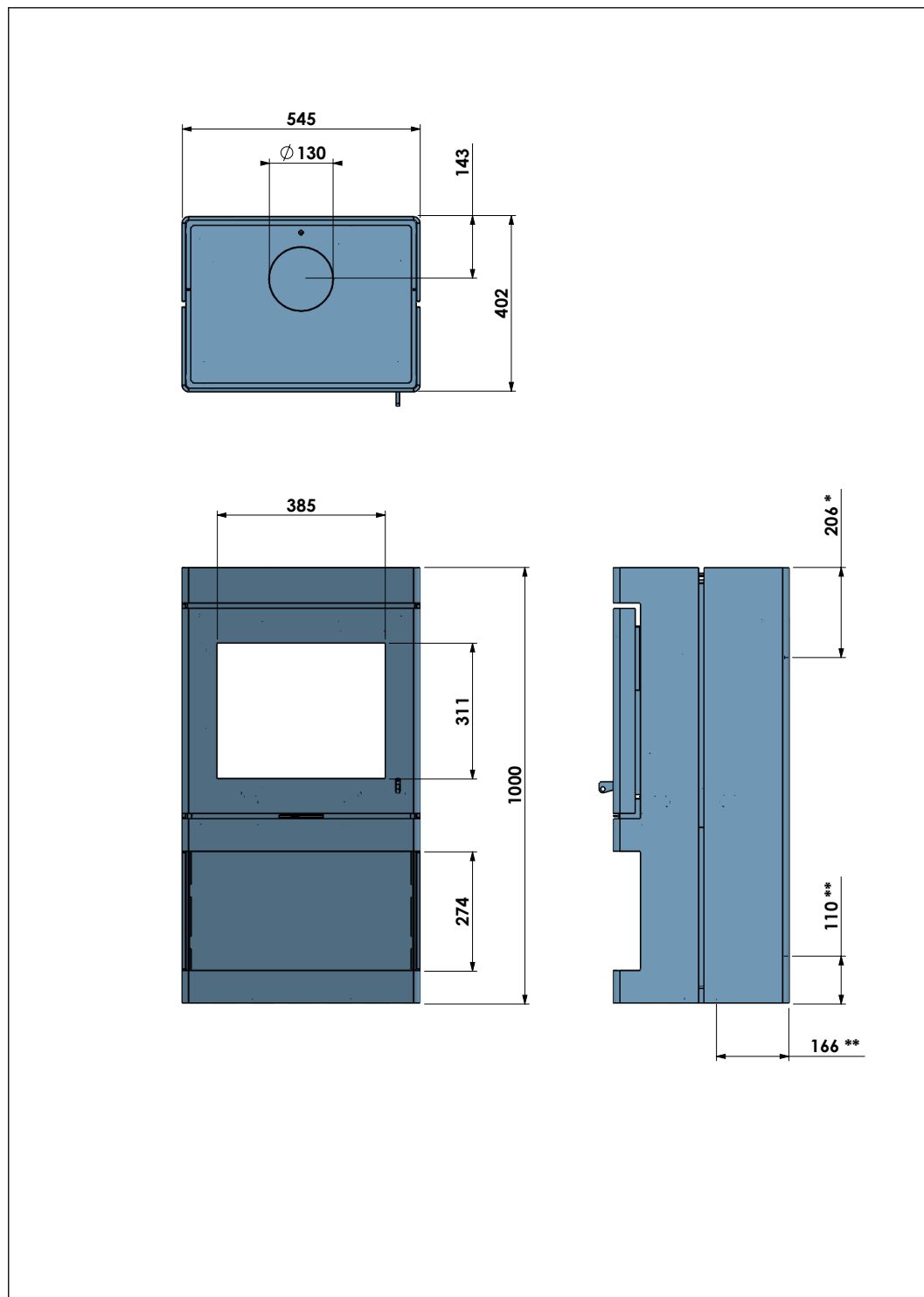
\*\*) si le poids du conduit de cheminée, en tout ou partie, soutenu par l'appareil dépasse l'indication, le conduit de cheminée doit être soutenu par un support mural.



## 9.2 Informations de produit selon le règlement (UE) 2015/1185

| Référence(s) du modèle                                                                                                                                                                            | BOX 35-52-100                                                        |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------|-----------------|--|-----|
| Modèles équivalents                                                                                                                                                                               | BOX 35-52-80; BOX 35-52-65; BOX 40-52-80; BOX 40-52-65               |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Fonction de chauffage indirect                                                                                                                                                                    | Non                                                                  |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Puissance thermique directe:                                                                                                                                                                      | 8 kW                                                                 |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Puissance thermique indirecte                                                                                                                                                                     | - kW                                                                 |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Combustible                                                                                                                                                                                       | Combustible de référence (un seul)                                   | Autre(s) combustible(s) admissible(s): | Emissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale (*)                         |                                                                                               |                |                 | Emissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique minimale (**) (**) (**) (mg/Nm³ (13 % O₂)) |                  |        |                 |  |     |
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                        | P                                                                                                    | COG                                                                                           | CO             | NO <sub>x</sub> | P                                                                                                          | COG              | CO     | NO <sub>x</sub> |  |     |
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                        | ≤ 40                                                                                                 | ≤ 120                                                                                         | ≤ 1500         | ≤ 200           | N.A.                                                                                                       | N.A.             | N.A.   | N.A.            |  |     |
| Bûches de bois ayant un taux d'humidité ≤ 25 %                                                                                                                                                    | oui                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Bois comprimé ayant un taux d'humidité < 12 %                                                                                                                                                     | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Autre biomasse ligneuse                                                                                                                                                                           | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Biomasse non ligneuse                                                                                                                                                                             | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Anthracite et charbon maigre                                                                                                                                                                      | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Coke de houille                                                                                                                                                                                   | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Semi-coke                                                                                                                                                                                         | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Charbon bitumeux                                                                                                                                                                                  | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Briquettes de lignite                                                                                                                                                                             | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Briquettes de tourbe                                                                                                                                                                              | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de combustibles fossiles                                                                                                                                      | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Autre combustible fossile                                                                                                                                                                         | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Briquettes constituées d'un mélange de biomasse et de combustible fossile                                                                                                                         | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Autre mélange de biomasse et de combustible solide                                                                                                                                                | non                                                                  | non                                    |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Caractéristiques pour une utilisation avec le combustible de référence uniquement                                                                                                                 |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Efficacité énergétique saisonnière $\eta_s$ [%]                                                                                                                                                   | 68                                                                   |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Indice d'efficacité énergétique (IEE)                                                                                                                                                             | 103                                                                  |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Caractéristique                                                                                                                                                                                   | Symbole                                                              | Valeur                                 | Unité                                                                                                | Caractéristique                                                                               |                |                 |                                                                                                            | Symbole          | Valeur | Unité           |  |     |
| Puissance thermique                                                                                                                                                                               |                                                                      |                                        |                                                                                                      | Rendement utile (PCI brut)                                                                    |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Puissance thermique nominale                                                                                                                                                                      | P <sub>nom</sub>                                                     | 8.0                                    | kW                                                                                                   | Rendement utile à la puissance thermique nominale                                             |                |                 |                                                                                                            | $\eta_{th, nom}$ | 77.6   | %               |  |     |
| Puissance thermique minimale (indicative)                                                                                                                                                         | P <sub>min</sub>                                                     | 5.0                                    | kW                                                                                                   | Rendement utile à la puissance minimale (indicatif)                                           |                |                 |                                                                                                            | $\eta_{th, min}$ | 78.4   | %               |  |     |
| Consommation d'électricité auxiliaire                                                                                                                                                             |                                                                      |                                        | Type de contrôle de la puissance thermique/de la température de la pièce (sélectionner un seul type) |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| À la puissance thermique nominale                                                                                                                                                                 | e <sub>l, max</sub>                                                  | N.A.                                   | kW                                                                                                   | contrôle de la puissance thermique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce |                |                 |                                                                                                            |                  |        | oui             |  |     |
| À la puissance thermique minimale                                                                                                                                                                 | e <sub>l, min</sub>                                                  | N.A.                                   | kW                                                                                                   | contrôle à deux ou plusieurs paliers manuels, pas de contrôle de la température de la pièce   |                |                 |                                                                                                            |                  |        | non             |  |     |
| En mode veille                                                                                                                                                                                    | e <sub>l, sg</sub>                                                   | N.A.                                   | kW                                                                                                   | contrôle de la température de la pièce avec thermostat mécanique                              |                |                 |                                                                                                            |                  |        | non             |  |     |
| Puissance requise par la veilleuse permanente                                                                                                                                                     |                                                                      |                                        | contrôle électronique de la température de la pièce                                                  |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  | non |
| Puissance requise par la veilleuse (le cas échéant)                                                                                                                                               | P <sub>pilot</sub>                                                   | N.A.                                   | kW                                                                                                   | contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur journalier                 |                |                 |                                                                                                            |                  |        | non             |  |     |
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                        |                                                                                                      | contrôle électronique de la température de la pièce et programmeur hebdomadaire               |                |                 |                                                                                                            |                  |        | non             |  |     |
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                        |                                                                                                      | Autres options de contrôle (sélectionner une ou plusieurs options)                            |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
|                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |                                        |                                                                                                      | contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de présence                            |                |                 |                                                                                                            |                  |        | non             |  |     |
| contrôle de la température de la pièce, avec détecteur de fenêtre ouverte                                                                                                                         |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                | non             |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| contrôle à distance                                                                                                                                                                               |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                | non             |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Coordonnées de contact                                                                                                                                                                            | Barbas Bellfires BV<br>Hallenstraat 17<br>5531 AB BLADEL<br>Pays-Bas |                                        |                                                                                                      |                                                                                               | www.barbas.com |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| (*) P = particules, COG = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO <sub>x</sub> = oxydes d'azote<br>(**) Requis uniquement si le facteur de correction F(2) ou F(3) est appliqué. |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| Signé pour le fabricant et son nom par:<br>Danny Baijens, directeur                                                                                                                               |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |
| <div>Bladel;</div> <div>22 août 2024</div> <div></div>                                                        |                                                                      |                                        |                                                                                                      |                                                                                               |                |                 |                                                                                                            |                  |        |                 |  |     |

## 10 Dimensions BOX 35-52-100



\*) Connexion de conduit de cheminée en option ( $\varnothing 100$ ) à l'arrière.

\*\*\*) Ouvertures d'entrée d'air de combustion ( $\varnothing 80$ ) à l'arrière et au fond de l'appareil.



## 11 Conditions de la garantie

Pour une demande sous garantie, il est important d'enregistrer l'appareil Barbas après son achat via le site [www.barbas.com](http://www.barbas.com).

### Conditions de la garantie Barbas

Barbas B.V. garantit la qualité des appareils Barbas fournis et celle des matériaux employés. Tous les appareils Barbas ont été développés et fabriqués selon les normes les plus exigeantes de qualité. Si, en dépit de tout, l'appareil Barbas que vous avez acheté présente un quelconque défaut, Barbas B.V. vous offre la garantie de fabricant suivante.

#### Article 1 : Garantie

1. Si Barbas B.V. détermine que l'appareil Barbas que vous avez acheté est défectueux en résultante d'un défaut de fabrication ou matériel, Barbas B.V. garantit la réparation ou le remplacement de l'appareil à titre gratuit, sans aucun frais de pièces de rechange ou de main-d'œuvre.
2. La réparation ou le remplacement de l'appareil Barbas est entrepris par Barbas B.V. ou le revendeur Barbas, à la discrétion de Barbas B.V.
3. Cette garantie s'ajoute à la garantie nationale légale existante des revendeurs Barbas dealers et de Barbas B.V. dans le pays d'achat et n'est pas destinée à limiter vos droits et prétentions sur le fondement des dispositions juridiques en vigueur.

#### Article 2 : Conditions de la garantie

1. Si vous souhaitez émettre une réclamation au titre de la garantie, veuillez contacter votre revendeur Barbas.
2. Les réclamations doivent être signalées aussi vite que possible après leur manifestation.
3. Les réclamations sont acceptées uniquement si elles sont communiquées au revendeur Barbas conjointement avec le numéro de série de l'appareil Barbas mentionné dans les documents joints.
4. En outre, l'original du reçu (facture, reçu ou reçu d'espèces) indiquant la date d'achat doit aussi être soumis.
5. Les réparations et remplacements durant la période de garantie ne donnent aucunement droit à une extension de la période de garantie. Après une réparation ou un remplacement de pièces sous garantie, la période de garantie est censée avoir démarré à la date d'achat de l'appareil Barbas.
6. Si une pièce spécifique est éligible au titre de la garantie mais la pièce d'origine n'est plus disponible, Barbas B.V. fait en sorte qu'une pièce alternative offrant pour le moins la même qualité soit fournie.

#### Article 3 : Exclusions de la garantie

1. La garantie relative à l'appareil Barbas perd ses effets dans les cas suivants :
  - a. l'installation ne respecte pas les instructions d'installation ou la réglementation nationale /locale ;
  - b. l'installation, la connexion ou la réparation n'a pas été confiée à un revendeur Barbas ;
  - c. l'utilisation ou la maintenance n'a pas respecté les instructions d'usage ;

- d. modification, négligence ou traitement brutal ;
  - e. dommages résultant de causes externes (hors de l'appareil lui-même), ainsi la foudre, un dégât des eaux ou un incendie ;
2. En outre, la garantie est annulée si l'original du reçu d'achat présente une modification, une suppression ou une élimination, voire est illisible.

#### **Article 4 : Région de garantie**

1. La garantie est uniquement valide dans les pays de commercialisation des appareils Barbas via un réseau de revendeurs officiels.

#### **Article 5 : Période de garantie**

1. Cette garantie est accordée uniquement durant sa période de garantie.
2. Le corps de l'appareil Barbas est garanti pour une période de 10 ans contre tous les défauts inhérents à la fabrication et aux matériaux, à partir de la date d'achat.
3. Pour les autres pièces de l'appareil Barbas, une garantie similaire s'applique pendant deux ans à compter de la date d'achat.
4. Pour les pièces utilisateur - vitre, bouchon d'étanchéité de vitre et intérieur de la chambre de combustion - une garantie similaire s'applique jusqu'à la première combustion.

#### **Article 6 : Responsabilité**

1. Une réclamation acceptée par Barbas B.V. au titre de cette garantie n'implique pas automatiquement l'acceptation par Barbas B.V. de la responsabilité envers des dommages possibles. La responsabilité de Barbas B.V. ne s'étend jamais au-delà des éléments énoncés dans ces conditions de la garantie. Toute responsabilité de Barbas B.V. pour les dommages conséquents est expressément exclue.
2. L'énoncé de cette disposition n'est pas valide si et dans la mesure où une disposition obligatoire l'exige.
3. Tous les accords conclus par Barbas B.V. sont, sauf mention contraire spécifique, effectués par écrit et dans la mesure où ils sont permis par la législation applicable, soumis aux conditions générales de vente et de livraison FME-CWM pour le secteur technologique.

Barbas B.V.

Hallenstraat 17

5531 AB Bladel

Pays-Bas

E-mail : [info@Barbas.com](mailto:info@Barbas.com)

Conservez soigneusement les documents joints : ils indiquent le numéro de série de l'appareil. Il vous sera nécessaire pour émettre une réclamation au titre de la garantie.





# barbas .

Votre revendeur Barbas